



DÉCLARATION DE POLITIQUE

**WALLONIE**

2019-2024



## **Chapitre 13. La mobilité**

La politique de mobilité du Gouvernement fera des enjeux de santé, de climat, d'accès et de droit à la mobilité les lignes de force de son action. Cette politique visera à la fois le transport de personnes et de marchandises, qui contribuent au développement économique de la Wallonie.

A ce titre, le Gouvernement s'assurera que ses décisions, avec celles du Gouvernement fédéral et de l'Union européenne, contribuent d'ici 2030 à une diminution des émissions de gaz à effet de serre en ligne avec l'objectif wallon de -55% et une diminution forte des impacts du système de transports sur la santé. **La politique wallonne se basera sur la poursuite de la vision FAST 2030 et la stratégie régionale de mobilité, qui seront renforcées à la hauteur des objectifs de la Wallonie en ligne avec le PACE tel qu'il sera revu.**

En ce sens, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour maîtriser la demande de transport, développer les alternatives à la voiture individuelle dans les déplacements afin de diminuer sa part modale d'un tiers d'ici 2030 et améliorer les performances des véhicules. **Conformément à FAST 2030, la part modale de la marche sera augmentée au minimum de 3 à 5%, celle du vélo de 1 à 5%, celle des transports en commun de 13 à 25% et l'ampleur des voitures partagées sera renforcée significativement.**

L'accessibilité à la mobilité constituera également un point essentiel de la politique wallonne (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux citoyens aux revenus limités, aux chercheurs d'emploi, aux familles, aux habitants des zones rurales, etc.). La politique de mobilité sera adaptée en fonction des réalités urbaines, périurbaines ou rurales des territoires desservis.

Le Gouvernement agira également à travers la politique d'aménagement du territoire pour diminuer les besoins de mobilité. Il veillera notamment à ce que les choix d'implantation des équipements publics (crèches, écoles, infrastructures sportives et culturelles, services publics, etc.), parcs d'activités économiques, logements et commerces soient situés dans ou à proximité des noyaux d'habitation existants, ruraux comme urbains.

**Le Gouvernement favorisera systématiquement les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche à pied, vélos et micromobilité douce, transports publics, transports privés collectifs (taxis, voitures partagées, covoiturage) puis individuels.**

Le Gouvernement investira massivement dans les transports publics, à la fois via les lignes classiques et des solutions innovantes. Il s'engage, en priorité, à augmenter l'offre, tant en zone urbaine que rurale, et l'améliorer en termes de qualité (en particulier à travers la diminution et la fiabilisation des temps de parcours par le biais d'infrastructures dédiées) et de capacité. Cela concerne tant l'optimisation du réseau structurant que des lignes secondaires et de l'offre scolaire. Le réseau sera étendu, là où les besoins le justifient, notamment via des lignes express et des lignes de rabattement, pour relier les zones d'activités, quartiers, lotissements et villages. Des initiatives publiques innovantes de transports collectifs en zone rurale seront également développées. Il s'agit par exemple de (mini)bus à la demande, selon des trajets prédéterminés ou variables, de centrales de mobilité et de taxis sociaux.

Le Gouvernement entend renforcer l'offre en termes d'accessibilité horaire et améliorer la fréquence, sur la base des besoins effectifs de la population (en lien avec l'amélioration de la vitesse commerciale et l'élargissement des horaires en soirée et le week-end).

Pour mettre en œuvre ces principes, le Gouvernement tiendra compte des études qui visent à redéfinir l'offre de transport public, prévues d'ici la fin 2020.

Le Gouvernement investira davantage dans les zones urbaines qui favorisent le report modal (via la réalisation d'infrastructures améliorant la vitesse commerciale des bus, la politique de stationnement, la politique cyclable, etc.).

Le Gouvernement accompagnera la mise en œuvre du premier tronçon du tram de Liège. Une extension du tracé vers Herstal et Seraing sera analysée.

Il mettra progressivement en œuvre la gratuité des transports en commun pour les jeunes jusqu'à 25 ans, pour les 65 ans et plus et pour les publics précarisés.

Le Gouvernement s'engage à aménager les voiries pour donner la priorité aux bus afin d'améliorer leur vitesse commerciale et leur régularité (bandes bus, sites propres, priorité aux carrefours, télécommande de feux prioritaire, équipement pour faciliter les arrêts, etc.). Dans les meilleurs délais, le Gouvernement établira une liste non-exhaustive des axes concernés et prioritaires, afin de planifier leur aménagement. Des partenariats seront noués entre les communes et la Région afin de garantir une utilisation optimale des investissements en termes de vitesse commerciale et d'offre P+R (parc relais).

Le Gouvernement continuera à développer des transports en commun plus respectueux de l'environnement, à favoriser une flotte de véhicules propres et à optimiser la performance environnementale par passager transporté.

Les bassins de mobilité seront définis en lien avec les bassins de vie.

La Wallonie, dans le respect de ses compétences, soutiendra le développement d'une offre ferroviaire attractive, sur l'ensemble du territoire, notamment au travers des priorités ferroviaires wallonnes, et plaidera en ce sens auprès du Gouvernement fédéral.

**Le Gouvernement soutiendra significativement la mobilité douce et active (marche, vélo, micromobilité douce, etc.) et le développement d'une infrastructure adaptée. L'attention sera portée en particulier sur les déplacements quotidiens. Le Gouvernement veillera prioritairement à former les agents techniques de l'administration à une prise en compte systématique des modes doux dans les aménagements de voirie et d'espace public. Il renforcera également la lutte contre les incivilités routières.**

**Le Gouvernement investira dans la marche à pied et promouvra un environnement favorable pour les déplacements pédestres quotidiens, notamment auprès des pouvoirs locaux. Un plan piéton sera élaboré et rapidement mis en œuvre, valorisant le piéton et en plaçant la marche au centre des aménagements de voiries et des lieux publics, là où c'est opportun. L'espace public sera rendu aux usagers actifs et aux personnes à mobilité réduite, via un soutien aux pouvoirs locaux et une**

**collaboration avec eux, en vue de l'amélioration de l'accessibilité des trottoirs, des places, des sentiers, des bâtiments, etc.**

Le Gouvernement mettra en place une stratégie de développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030. Cette politique cyclable, réalisée en concertation avec les acteurs locaux et les usagers, comportera les actions stratégiques suivantes :

- En concertation avec les associations de cyclistes, adoption d'un plan global « Wallonie cyclable 2030 » d'ici mi-2021 ;
- Actualisation, extension et mise en œuvre complète des itinéraires cyclables régionaux, sécurisés, et définition d'un réseau express (autoroutes à vélo) d'ici 2022, en lien avec les réseaux de rabattement et les itinéraires cyclables locaux à renforcer ;
- Développement d'une stratégie de promotion de l'usage du vélo ;
- Dès 2020, relance d'un projet de villes pilotes, selon un dispositif adapté, après évaluation du projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » ;
- Mise en œuvre de la systématisation de la prise en compte du vélo à l'occasion des travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien des voiries ou de l'espace public, en vue d'offrir des aménagements cyclables de qualité (pistes cyclables, parkings à vélo, extension significative des zones 30, rues scolaires, rues cyclables, etc.) ;
- Engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an.

La micromobilité électrique, dont les trottinettes, si elle est encadrée efficacement, est une composante importante de l'intermodalité qui fait partie d'un ensemble de solutions pouvant diminuer la congestion du trafic et la pollution.

La Wallonie portera une attention particulière à l'élaboration de plans de déplacements pour les grands événements et rassemblements (sportifs, culturels, économiques ou autres). Une méthodologie sera élaborée pour accompagner les organisateurs dans la conception et la mise en place d'un plan de déplacement adapté, visant à réduire au maximum l'usage de la voiture individuelle en utilisant les alternatives (transports en commun, vélo, covoiturage, multimodalité, etc.), en sensibilisant les usagers en amont et en imaginant des solutions spécifiques. Un bilan sera réalisé ensuite, pour améliorer la méthodologie au fur et à mesure de son utilisation.

Afin d'optimiser l'interaction avec le niveau communal, le Gouvernement examinera les modifications à apporter aux outils existants de planification de la mobilité (PCM, etc.).

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour disposer d'un réseau de transport routier efficace et sûr. Outre leur impact économique énorme, les bouchons entraînent également des émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants inutiles. Le Gouvernement poursuivra dès lors les mesures concrètes suivantes :

- Assurer l'entretien préventif et curatif, et la sécurisation des infrastructures existantes (ponts, tunnels, surfaces routières (nid de poules), marquages au sol, etc.) ;
- Mettre en place des routes intelligentes : panneaux d'information et affichage des vitesses variables en fonction des circonstances, promotion des itinéraires multimodaux, réflexion par rapport au possible développement des voitures autonomes, aires d'autoroutes fréquentes, de qualité et munies de services de recharge électrique et au gaz ergonomiques et performants ;

- Encourager le commerce de centre-ville en utilisant des technologies d'information en temps réel des usagers quant à la disponibilité des parkings, notamment dans le cadre d'une approche multimodale (gare, parking de dissuasion, etc.).

Afin de contribuer à accélérer la transition climatique, le Gouvernement adoptera un plan « infrastructures de mobilité » ajusté jusqu'à 2025. Le budget global sera de deux milliards d'euros.

En ce qui concerne les projets élaborés par le SPW, le Gouvernement entend :

- Prendre acte des dossiers déjà adjugés (pour un montant de 71,4 millions d'euros);
- Confirmer les dossiers relatifs aux travaux hydrauliques (309,4 millions d'euros) ;
- Confirmer également les dossiers qui concernent principalement la mobilité douce et/ou le transport collectif pour un montant de 392,7 millions d'euros.

Le Gouvernement demandera au SPW, dès son installation, d'accorder une priorité à la confection des cahiers des charges des travaux relatifs aux modes doux et aux transports en commun, ainsi qu'aux dossiers de sécurité.

Dans ce plan « infrastructures de mobilité » à l'horizon 2025, le Gouvernement réserve un montant de 80 millions d'euros par an dès 2021 à affecter exclusivement à la mise en œuvre de projets additionnels centrés sur la mobilité douce et collective.

Au-delà du plan 2019-2025, à l'exception des travaux de sécurité et des connexions au réseau existant d'infrastructures essentielles (gares, hôpitaux et ZAE) et aux travaux de sécurité, le Gouvernement n'entamera pas l'étude et ne réalisera pas de nouvelles voiries et d'extensions de voirie (Tenneville, Bodange à Rodelage, CHB, R5 Havré, Trident, etc.).

Le Gouvernement poursuivra des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière, afin de diminuer le nombre de décès annuels à 100 en 2030 et atteindre une « vision zéro » en 2050.

**Pour convaincre les citoyens d'utiliser davantage les alternatives à la voiture, le Gouvernement soutiendra significativement les connexions entre les divers moyens de transport et la coordination entre opérateurs de transport. Il s'inscrit clairement dans la promotion d'une mobilité intermodale et multimodale. Ce nouveau modèle de mobilité consiste à intégrer différents modes de transport – transport public, automobile, vélo, marche à pied, etc. – en un seul système qui est à la fois efficace, facilement accessible, abordable, sûr et écologique.**

Le Gouvernement, en partenariat avec les autorités locales et les opérateurs de transport, généralisera des centrales de multi-mobilité, dans chaque bassin de mobilité, coordonnées avec la centrale régionale. Ces centrales assurent un rôle d'information des usagers, de coordination des offres, d'observatoire et d'identification des besoins supplémentaires et d'amélioration de l'offre.

Le Gouvernement développera un plan d'action en vue de multiplier les formes de mobilité partagée (covoiturage, voitures partagées, autopartage, taxis, etc.). Il s'agira de mener des campagnes de promotion, développer un portail de promotion des pratiques de covoiturage et d'autopartage, renforcer le soutien, notamment auprès des travailleurs et employeurs, et augmenter les places de stationnement réservées et les bandes prioritaires sur autoroute. Il est essentiel de promouvoir les

véhicules partagés pouvant représenter une réponse efficace et concrète pour diminuer l’empreinte environnementale des transports.

Afin de rendre possible au quotidien une alternative à la voiture individuelle, le Gouvernement soutiendra le développement de la smart mobilité, du travail à distance et des infrastructures de travail partagé à proximité des nœuds de mobilité.

Les taxes de circulation et de mise en circulation seront revues, à fiscalité globale inchangée, pour les moduler en fonction des émissions de CO<sub>2</sub> et de la masse / puissance. L’objectif est notamment d’encourager des voitures moins puissantes et moins lourdes et dès lors moins polluantes.

Le Gouvernement analysera la possibilité d’étendre, dans des situations spécifiques, le réseau routier soumis au prélèvement kilométrique pour les poids lourds aux voiries connexes au réseau déjà tarifé, pour répondre aux difficultés créées par le report inopportun du trafic vers d’autres voiries. La modulation des tarifs du prélèvement sera envisagée par ailleurs pour favoriser une meilleure gestion de la mobilité.

Plus largement, la Wallonie intégrera le processus déjà entamé de sortie progressive des véhicules thermiques. Dans une phase transitoire, le Gouvernement soutiendra un plan ambitieux de déploiement de bornes électriques et de stations de gaz naturel comprimé (CNG) et de gaz naturel liquéfié (LNG), de manière équilibrée sur le territoire wallon. Il promouvra les véhicules fonctionnant au gaz naturel, à l’électricité, à l’hydrogène et les véhicules hybrides. La Wallonie viendra en appui des pouvoirs locaux au travers de centrales de marché pour faciliter le verdissement de leur flotte de véhicules et de machines.

Le Gouvernement plaidera pour davantage d’ambitions en matière de mobilité au niveau fédéral et européen, notamment pour soutenir le train, les transports publics, les transports fluviaux, améliorer l’accessibilité et le financement des transports, et réduire leurs émissions polluantes (dont l’aérien).

Le Gouvernement finalisera un plan transport de marchandises et logistique multimodal, inclus dans la stratégie régionale de mobilité, coordonné entre tous les acteurs, cohérent avec les objectifs climatiques et énergétiques régionaux et qui contribue au développement économique de la Wallonie, afin de diminuer fortement les kilomètres parcourus. La Belgique, la Wallonie et Bruxelles, plateforme centrale de l’Europe, ont en effet mis la logistique au centre de leur vecteur de compétitivité.

Le Gouvernement planifiera notamment dans ce but la finalisation de la dorsale wallonne fluviale par la mise à niveau, l’entretien et le curage des voies navigables et des écluses. La Wallonie continuera à s’engager dans la réalisation du projet de liaison Seine-Escaut qui vise à créer un nouvel axe de navigation reliant Paris, Anvers et Rotterdam au gabarit de 4.500 tonnes, en maximisant les retombées en termes d’emplois en Wallonie. Le fonctionnement des ports wallons sera dynamisé. La revitalisation du fret ferroviaire sera encouragée, en coordination avec l’État fédéral, au travers d’un plus grand soutien aux acteurs du secteur et au trafic de proximité, et l’entretien et la valorisation des raccordements industriels. Le développement de camions moins polluants sera encouragé.